ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE RHAMNA
COMMUNE DE SIDI BOUOTHMANE

Avis d'achat sur bon de commande N° 23 -2026

Le président du conseil communal de sidi bouothmane procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet présent avis, en application de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Objet : - Etude et suivi de la réalisation de gradins vestiaire éclairage public et voirie au niveau du terrain de sport de sidi bouotmane

- Etude et suivi de l'installation de 08 abris bus
- Etude et suivi des travaux de réfection au niveau du siège de la Commune de Sidi bouotmane

Consistance de la prestation :

Les prestations consistent notamment en la réalisation des études techniques et l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises (DCE) relatifs aux trois projets précités.
Pour chaque projet, le prestataire devra fournir les documents suivants :

N°	désignation	Caractéristique et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Elaboration d'une étude technique	Réalisation des études techniques nécessaires, comprenant notamment les plans, les notes de calcul, les métrés, les estimations financières et les documents techniques nécessaires à la réalisation du projet.	Forfait	3	Cautionnement provisoire, fixé à **2 % du montant de votre offre Obligatoire(Voir l'avis d'achat)**
2	Elaboration de DCE	Préparation du dossier de consultation comprenant notamment le règlement de consultation, le CPS, le détail estimatif, le bordereau des prix et les pièces techniques nécessaires au lancement des travaux.	Forfait	3	Cautionnement provisoire, fixé à **2 % du montant de votre offre Obligatoire (Voir l'avis d'achat)**

Documents à fournir :

Pour chaque projet, le prestataire est tenu de remettre au maître d'ouvrage :

- Les études techniques complètes ;
- Les plans et les documents graphiques nécessaires ;
- Les notes de calcul et les métrés, le cas échéant ;
- L'estimation financière détaillée des travaux ;
- Le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;

- Les rapports et documents relatifs au suivi des travaux, conformément à la mission confiée.

CONSISTANCE DÉTAILLÉE DE LA MISSION DE SUIVI ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Suivi et assistance technique des travaux jusqu'à la réception définitive :

- Effectuer des visites régulières des chantiers et assurer le suivi de l'avancement des travaux.
- Contrôler la conformité des travaux avec les études techniques, les plans approuvés et les prescriptions du CPS.
- Vérifier la qualité des matériaux et des fournitures utilisés.
- Contrôler les implantations, les dimensions, les niveaux et les caractéristiques techniques des ouvrages.
- Vérifier les métrés et les quantités réellement exécutées sur chantier.
- Vérifier les situations d'attachement, les décomptes provisoires et le décompte définitif présentés par l'entreprise.
- Participer aux réunions de chantier et établir les comptes rendus correspondants.
- Signaler les anomalies, malfaçons et non-conformités constatées et proposer les mesures correctives nécessaires.
- Assurer la coordination avec le laboratoire agréé et le bureau de contrôle.
- Vérifier les résultats des essais et des contrôles techniques réalisés.
- Assister le maître d'ouvrage lors des opérations de réception provisoire des travaux.
- Vérifier la levée des réserves formulées lors de la réception provisoire.
- Assurer le suivi des ouvrages pendant la période de garantie.
- Assister le maître d'ouvrage lors de la réception définitive des travaux.
- Établir les rapports de suivi et d'assistance technique ainsi que le rapport final de la mission.

N.B 1 : Le prestataire le moins disant doit disposer :

- Des agréments requis D16, D18 et D14, conformément à la nature des prestations concernées.
- Justifier d'une convention de collaboration avec un laboratoire et un bureau de contrôle .
- Mettre à la disposition du maître d'ouvrage une équipe technique composée de :
    - Deux (02) ingénieurs en génie civil justifiant chacun d'une expérience professionnelle supérieure à deux (02) ans dans le domaine des études et du suivi des travaux ;
    - Un (01) technicien justifiant d'une expérience professionnelle supérieure à quinze (15) ans dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.
- Fournir les CV détaillés et les justificatifs des diplômes et des expériences professionnelles des membres de l'équipe technique proposée.
- Fournir une note méthodologique détaillant l'approche envisagée pour l'exécution des prestations, l'organisation de l'équipe, les moyens humains et techniques mobilisés, ainsi que la démarche prévue pour la réalisation des études et le suivi des travaux.
- Les prestations devront être réalisées conformément aux règles de l'art, aux normes techniques en vigueur et aux prescriptions du maître d'ouvrage.

N.B 2 : Tout concurrent est tenu de fournir l'ensemble des pièces et justificatifs exigés dans le présent avis d'achat, notamment les diplômes, les CV, les attestations justifiant l'expérience professionnelle de l'équipe technique, les agréments requis D16, D18 et D14, les conventions avec le laboratoire et le bureau de contrôle, ainsi que la note méthodologique détaillée.

Le cautionnement provisoire, fixé à 2 % du montant de votre offre, doit être certifié par la banque et comporter obligatoirement le numéro du bon de commande ainsi que son objet.

Pour le concurrent le moins-disant, la transmission du cautionnement provisoire est obligatoire avant l'envoi de l'invitation à confirmer l'offre. Il doit être transmis soit par courrier électronique (e-mail) **servicemarchesbo@gmail.com**, soit déposé directement auprès du Bureau des marchés publics de la Commune de Sidi Bou Othmane.

Tout concurrent ne respectant pas cette obligation sera écarté de la consultation.

Tout concurrent ayant confirmé son offre est tenu de fournir l'ensemble des documents et justificatifs exigés dans le présent avis d'achat, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la demande qui lui sera adressée par le maître d'ouvrage après ladite confirmation. À défaut de présentation de l'ensemble des documents dans le délai imparti, le concurrent concerné sera écarté de la consultation, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur.

Lieu d'exécution : REGION MARRAKECH – PROVINCE RHAMNA – COMMUNE SIDI BOUOTHMANE

Délai de livraison : 7 Jours

Date et heure de réception des devis des concurrents : 30 NOV 2026 à 11:00 h.

Les plis des concurrents sont déposé par voit électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : https://www.marchespublics.gov.ma/

Signature président de la commune SBO:

